

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire - La démarche
'Villages du Futur' du Pays Nivernais
Morvan

Portrait - Rodophe Duroux,
Directeur du Syndicat mixte du
Chalonnais

Focus - La gouvernance des
Territoires de Projet

Automne 2020

Association
Nationale des
Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

ANPP

Pôles / Pays / Territoires de projet

L'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays

Mission d'accompagnement

Porte Parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix
des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre
territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

150 territoires rencontrés par an

250 adhérents

+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes

Pour adhérer à l'ANPP

sommaire

Page 3 édito

Page 4 actus

Page 6 juridique

Page 8 partenaire
AG2R La Mondiale

Page 9 mobilités

**Page 10 projet de
territoire**

**Démarche Villages du Futur du
Pays Nivernais Morvan**

**Page 12 portrait
développeur**

**Rodophe Duroux, Directeur du
Syndicat mixte du Chalonnais**

Page 14 focus
**La gouvernance des Territoires de
Projet**



Chers adhérents et partenaires,

Nouvellement élue à la Présidence de l'ANPP, je souhaite tout d'abord vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'accordez. Je mesure la tâche qui m'a été confiée, que j'assumerai pleinement avec Nicolas SORET, Président délégué de l'ANPP et Président du PETR du Nord de l'Yonne. Je tiens à saluer le travail remarquable de mon prédécesseur Raymond VALL et les liens étroits qu'il a su tisser avec nos adhérents et partenaires. L'ANPP restera un partenaire constructif et fiable, mais également vigilant et exigeant auprès des pouvoirs publics.

Pour l'heure, et sans relâche, notre seule urgence est de protéger nos populations face à cet invisible ennemi, qu'est la Covid 19. Il faudra se mobiliser après ce second confinement, qui a été mal vécu et mal compris par les Français, les élus, les commerçants, les acteurs économiques, sans parler du monde de la culture et du spectacle, du tourisme ou encore du sport. Nos Territoires de projet s'impliqueront pleinement pour relancer la dynamique territoriale.

Cette relance, nous l'anticipons assurément avec plusieurs prochains temps forts pour 2021, que sont la mise en œuvre des prochaines contractualisations, CRTE et programmations européennes, mais également le suivi de la Loi 4 D (décentralisation, différenciation,

déconcentration, décomplexification) et des élections régionales et départementales, probablement reportées en juin 2021.

Cette relance ne pourra se faire que par une reconnaissance d'un développement local assumé et porté politiquement, sur la base d'un projet de territoire stratégique, intégré et partagé. Nous attendons des vrais signaux de la part du Gouvernement à ce sujet, à l'instar de Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat à la ruralité, à l'occasion des Ateliers du Développement local des 3 et 4 Décembre dernier, auxquels ont participé près de 700 internautes.

Je reste confiante dans la volonté et l'intelligence collective de porter les valeurs du développement local, par les nouvelles équipes des Territoires de projet, que je tiens à remercier pour leur investissement et conviction. L'ANPP sera à vos côtés pour faciliter l'exercice de vos missions, comme elle l'a toujours fait.

Au nom du Conseil d'administration et de l'équipe de l'ANPP, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, bien méritées après cette année si particulière, à vous, vos proches et vos équipes.

L'ANPP est au service de ces adhérents, toujours plus nombreux.
Merci pour votre confiance

Josiane
CORNELOUP
Président de l'ANPP

Les ateliers du développement local - Merci



Un grand merci pour votre participation aux « Ateliers du développement local », organisés avec l'ANCT, la Banque des Territoires et le CNFPT. Nous sommes heureux de vous avoir compté parmi les 600 participants que nous avons réunis sur ces deux demi-journées !

Les participants sont ravis de cette toute première édition 100% en ligne des Ateliers du Développement Local. Nous nous sommes investis afin de vous offrir un temps d'échanges et d'information à la hauteur de vos attentes et de vos besoins.

Lancement des CRTE

Les futurs contrats de relance et de transition écologique, issus de la fusion des dispositifs contrats de ruralité et CTE, sont en cours de mise en œuvre. L'ambition est de simplifier les démarches contractuelles existantes, pour ne proposer que deux outils : les contrats de plan Etat/région et les CRTE, avec en priorité calendaire la relance de l'économie, puis de la transition écologique.

Concernant le périmètre de contractualisation, et en privilégiant celui de référence notamment des contractualisations régionales, **les échelles intercommunales ou leurs groupements sont les échelles à privilégier**. Le choix du périmètre sera toutefois laissé à la libre appréciation des Préfets de département, qui ont jusqu'au **15 Janvier 2021**, pour faire connaître les périmètres retenus.

L'ANPP vous invite dès maintenant :

- à rencontrer votre Préfet de département
 - engager l'élaboration ou l'actualisation de votre projet de territoire
 - procéder au renouvellement de votre Conseil de développement
- pour positionner votre Territoire comme acteur volontaire et expérimenté pour le portage de ce nouveau dispositif intégrateur.

[TELECHARGER la circulaire >>](#)

Agenda

- **Webinaire IV – LEADER - La période transitoire 2021-2022 – 18 Janvier**
- **Save the Date EGPP : 2 & 3 Décembre 2021**

Nouvelle contribution UE : Vision à long terme des zones rurales



L'Union Européenne, au travers de la Commission, a invité à contribuer toute personne, morale ou physique, publique ou privée, souhaitant partager sa vision à long terme des zones rurales et des politiques qui s'y rapportent, notamment la PAC ([en savoir plus >>](#)). Après consultation de ses membres élus et techniciens, l'ANPP a déposé sa [contribution à retrouver ici >>](#).

Retour sur le Webinaire : Numérique, tiers-lieux et Territoires



Au cœur des politiques publiques depuis plusieurs années, le numérique est aujourd'hui un axe stratégique et transversale incontournable de l'attractivité du territoire : dématérialisation, éducation numérique, inclusion numérique, protection des données, télétravail, télémedecine, RGPD. Ce webinaire a été organisé par l'ANPP, en partenariat avec le CNFPT, sur le thème «Numérique, tiers-lieux et Territoires». Cet après-midi a permis de riches échanges entre la trentaine de participants et les intervenants.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)

Retour sur le Webinaire: Elaborer son projet de territoire

Ce webinaire a été organisé par l'ANPP, en partenariat avec le CNFPT et les Localos, sur le thème "Elaborer son projet de territoire". Sur les deux demi-journées, la cinquantaine de participants a été invité à réfléchir au devenir du développement local mais aussi à qu'est-ce qu'un projet de territoire souhaité.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)

Contribution INCOPAP l'ANPP

L'Instance Nationale de Concertation sur l'Accord de Partenariat (INCOPAP), qui négocie l'accord pour la période 2021-2027, et à laquelle l'ANPP participe activement s'est entendue suite à la réunion du 17 Novembre 2020, sur une seconde version marquée par la crise du Covid-19.

[Retrouvez le compte-rendu >>](#)



Comment modifier les statuts d'un syndicat mixte «ouvert» ?

Pour mémoire, au contraire des syndicats mixtes «fermés», qui ne comprennent que des EPCI et des communes et qui sont soumis au régime juridique des syndicats de communes (moyennant certaines adaptations, *article L. 5711-1 et s. du CGCT*), un régime juridique spécifique (*article L. 5721-1 et s. du CGCT*) s'applique aux syndicats mixtes dits «ouverts». Ces derniers peuvent comprendre, outre au moins une collectivité territoriale ou un groupement de ces collectivités (*article L. 5721-2 CGCT*), d'autres catégories de personnes morales de droit public, telles que des CCI ou autres établissements publics.

Le régime juridique des syndicats mixtes «ouverts» étant particulier, les statuts de ceux-ci peuvent prévoir des dispositions particulières, ou des dispositions de renvoi aux procédures de modification statutaires prévues par le CGCT. Dans ce cas, ce sont ces dispositions statutaires spécifiques ou les dispositions auxquelles il est fait référence qui s'appliquent.

Dans le cas inverse (absence de dispositions spécifiques dans les statuts du syndicat mixte «ouvert»), c'est l'article L. 5721-2-1 du CGCT qui s'applique de plein droit : la modification statutaire est alors opérée par délibération du comité syndical adoptée à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical. Bien sûr, parallélisme des formes oblige, la modification doit être entérinée par arrêté préfectoral.



Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, **AG2R LA MONDIALE** assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Société de personnes à **gouvernance paritaire et mutualiste**, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement sociétal. Le Groupe consacre chaque année plusieurs millions d'euros pour aider les personnes et soutenir des initiatives individuelles et collectives.

Acteur-clé sur le marché de l'assurance de personnes (15 millions d'assurés au titre d'une garantie ou d'une autre, plus de 500 000 entreprises clientes et 107 accords de branches) et **acteur de premier plan sur tous ses métiers** (retraite - prévoyance - santé - épargne), AG2R LA MONDIALE s'est vu confirmer en juin 2020, par **Standard & Poor's**, la notation **A- perspective** positive pour sa solidité financière (notation prolongée jusqu'en juin 2021).

Groupe des territoires et des terroirs, AG2R LA MONDIALE s'appuie sur une organisation déconcentrée dotée de seize directions territoriales réparties sur l'Hexagone et les Outre-mer. Le groupe y déploie ses expertises auprès des entreprises, des fédérations, des travailleurs non-salariés, des retraités, des populations fragiles. Cette organisation favorise sa politique **d'engagement sociétal**, une raison d'être du groupe, qui se manifeste à travers :

- **l'action sociale**, via la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE et via les fonds dédiés AGIRC-ARRCO (environ 90 M€), fléchés vers quatre axes :
 - 1/ aider au retour à l'emploi des actifs les plus fragiles
 - 2/ donner les clés du bien vieillir (avec par exemple des actions de prévention santé par la nutrition et le sport)
 - 3/ aider les aidants familiaux
 - 4/ accompagner le grand âge en perte d'autonomie
- **l'action culturelle**, via la Fondation AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique
- son action en faveur de la **RSE**.

A titre d'exemple, le Groupe organise depuis plusieurs années Les Trophées régionaux des initiatives sociales et solidaires, à l'occasion desquels trois prix sont délivrés : « Meilleure initiative de coopération territoriale entre association et entreprise », « Meilleure initiative intergénérationnelle », « Meilleure initiative bénévole ».

Le Groupe s'appuie également sur **quatre pôles** dédiés à des secteurs professionnels majeurs :

- le **pôle alimentaire** (en 2019, le Groupe a créé un club et un fond d'investissement pour accompagner la mutation du secteur agroalimentaire et soutenir ses PME : le Club AGRRO Croissance et le Fonds agroalimentaire AGRRO Croissance) ;
- le **pôle coiffure** ;
- le **pôle fonctions publiques** ;
- le **pôle économie sociale et solidaire**.

Depuis 2018, AG2R LA MONDIALE adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) parrainés par les Nations Unies. Cette politique d'investissement est complétée par l'interdiction d'investir dans des secteurs très controversés : les armes interdites par les conventions signées par la France, le tabac, les entreprises les plus utilisatrices de charbon. Particulièrement sélective, **la démarche ISR** (investissement socialement responsable) du Groupe sur certains investissements est, depuis quelques années, régulièrement récompensée : plus d'une dizaine de prix en 2019 et 2020.

En juin 2020, le Groupe fut distingué **«Assureur de l'année en matière d'investissement durable»** à l'échelle européenne. 2020 est également l'année des vingt ans d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, sur la totalité des actifs gérés. Elle fait du Groupe un investisseur institutionnel de référence dans ce domaine.

Des avancées pour AcoTE !



Acteurs et collectivités
engagés pour l'Eco-mobilité

Retour sur la première journée rencontre

Toujours dans l'optique de créer et de fédérer un réseau d'acteurs autour des enjeux liés à la mobilité dans les territoires ruraux, le 26 octobre dernier, le PETR Vallée du Loir, territoire pilote, a accueilli la première journée d'études, organisée dans le cadre du programme, rassemblant une quarantaine de participants.

Outre une présentation du programme en présence de ses trois porteurs, le Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Roch BRANCOUR, est venu présenter la loi LOM, ainsi que la stratégie de la Région sur le sujet. La seconde partie de la journée a été consacrée à la présentation de solutions de mobilité expérimentées sur le territoire.

[Plus d'informations >>>](#)



Un site Internet pour le programme



Découvrez le [site internet d'AcoTE](#) !

Ce site vous permet de suivre toutes les actualités du projet, ainsi que d'accéder à de nombreuses informations en lien avec le covoiturage et plus généralement les mobilités. La partie «Boîte à outils» vise à vous accompagner dans le développement du programme, la partie «Forum» vise, quant à elle, à répondre aux questions les plus souvent posées dans le cadre d'AcoTE. Egalement conçu dans l'optique de fédérer un véritable réseau d'acteurs, le site contient une partie «Réseau social» depuis laquelle vous pourrez interagir avec la communauté et partager vos actualités ou retours d'expériences...

Actualités du programme



France Mobilité

AcoTE est désormais référencé sur la plateforme France Mobilités et les événements du programme se verront labellisés.

[Plus d'informations >>>](#)

Nous avons déjà présenté le programme lors d'un webinaire dédié aux programmes CEE sur la mobilité, organisé par la plateforme le 3/11 dernier.

[Plus d'informations >>>](#)

Sensibilisation: avancées des territoires

Le PETR Midi-Quercy, le PETR du Haut-Rouergue et le Pays Graylois ont effectué leur première réunion de sensibilisation, porte d'entrée pour bénéficier du programme.

Les 2 Territoires pilotes, le PETR Vallée du Loir et le Pays de la Déodatie, ont finalisé la phase de sensibilisation avec 2 réunions organisées chacun. Le lancement dans la co-construction est imminent !

S'inscrire à la [newsletter d'AcoTE >>>](#)



Projet de territoire

La démarche Villages du Futur du Pays Nivernais Morvan



Reconquérir les cœurs (de bourgs) ! C'est ce que le Pays Nivernais Morvan et 14 villages et petites villes ont entrepris avec audace depuis trois ans. Un vrai défi ! Au menu, participation des habitants à tous les niveaux, projet d'avenir pour le village, chantiers collectifs, tests avant aménagement... bref des projets collectifs de revitalisation du village et de l'innovation.

Peu visibles, isolées et mal repérées, les ruralités peinent, en apparence, à trouver leur place. Et pourtant ! C'est mal jauger le potentiel réel, la vitalité et la créativité des campagnes.

Le monde rural est un terreau fertile, riche d'espaces d'expérimentations et de réinventions économiques, sociales et culturelles. Devenus multifonctionnels (et plus seulement agricoles), les territoires ruraux sont habités par des personnes aux parcours multiples et aux cultures diverses qui les façonnent à leur manière, suscitent de nouvelles envies et de fortes attentes.

Le projet Villages du Futur

Convaincu que, dans ce contexte, les villages ont un avenir et qu'une partie des défis d'aujourd'hui trouveront leurs solutions dans les campagnes, le Pays Nivernais Morvan re-cherchait une façon d'agir qui s'affranchisse des résignations ou des routines. Portés par cette conviction commune, élus, habitants et agents publics, accompagnés par des équipes professionnelles, ont retroussé leurs manches pour imaginer et bâtir collectivement les « Villages du Futur ». Les villages volontaires sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, composée de designers de services, d'architectes, d'urbanistes (aguerris aux territoires ruraux), de paysagistes, de sociologues, qui aident les habitants et les acteurs publics à porter un regard neuf sur leur ter-rain de vie.

Le projet est imaginé, animé et construit pendant 6 à 9 mois avec les habitants.

Il s'agit moins de créer de nouveaux équipements ou dispositifs publics que d'amener les habitants à se projeter dans la vie qu'ils souhaiteraient pouvoir vivre. Une fois ces visions élaborées, nous cherchons les balises et les solutions qui leur permettent de devenir bien réelles.

En misant sur les pratiques collectives, on cherche à améliorer la vie quotidienne, la qualité des

liens entre les personnes et l'accès aux services. Les équipements sont repensés en fonction des usages réels des habitants, pour que les villages soient des espaces de vie plutôt que de bref passage, de simple consommation ou d'abandon. Il ne s'agit pas de "nouveaux villages", au sens des "villes nouvelles", mais de villages où l'on

incorpore du moderne à de l'ancien avec douceur, c'est à dire en tirant les fils de l'existant à partir des besoins exprimés.

Cette mobilisation se traduit par des temps de concertation (ateliers, réunions publiques...) et l'organisation de chantiers collectifs où tout le monde est bienvenu pour prêter main-forte et donner son avis. L'idée est

d'impliquer un maximum de personnes dans la réalisation du projet.

Ces actions permettent:

- D'inclure les habitants dans les projets et leur donner envie de s'y investir dans la durée
- De créer des moments de convivialité
- De bénéficier des compétences apportées par les différents participants

Chaque opération permet de produire un plan d'aménagement, d'usages et de services, conjuguant vision d'avenir, projets concrets et jalons de court, moyen et long terme - cette programmation pouvant être mise en oeuvre sur 5 à 10 ans.



Les premiers résultats sont aujourd'hui visibles dans les villages grâce à plusieurs actions menées :

Tout d'abord grâce au **soutien apporté à l'économie locale** : une opération collective de 700 000 euros a été engagée, des circuits courts sont créés (vente de produits locaux, drive ruraux...) et les boutiques en cœur de bourg rouvrent peu à peu.

Des **outils numériques** sont aussi mis en place comme des FabsLabs, des écoles connectées et un centre de ressources pour développer les usages.

De **nouvelles formes d'emploi** sont expérimentés avec la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée mise en place sur six territoires volontaires autour des Villages du Futur.

Suite à l'analyse des besoins locaux, de **nouveaux logements et services** sont proposés et des ré-aménagements urbains majeurs sont programmés. A plus court terme, des **actions collectives sont menées pour raviver les cœurs de bourg** comme des chantiers collectifs de décorations de la ville ou de peinture des volets dans un quartier ou une rue commerçante.



Le Labo

En 2016, un **laboratoire d'innovation au service des Villages du Futur** a été créé par le Pays Nivernais Morvan afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et favoriser les échanges entre les communes.

Le Labo est constitué d'une équipe d'acteurs impliqués, composée des élus des 14 communes, d'agents publics et d'experts qui apportent leurs compétences spécifiques : designers de services et animateurs de créativité co-animent le Labo avec l'équipe du Pays Nivernais Morvan.

Ce qui permet de diffuser les méthodes expérimentées dans le cadre des Villages du Futur

grâce à des temps de rencontre et la productions d'outils, comme des fiches méthodologiques (disponibles sur le site du Pays Nivernais Morvan : <https://www.paysnivernaismorvan.fr/les-villages-du-futur/le-labo-des-villages-du-futur/>



[les-fiches-actions](#))

Plébiscité pour sa capacité à faire réseau et à créer le collectif, le Labo permet de partager des questions clés, de relever des défis en communs et de faire école auprès d'autres villages.

Et cela porte ses fruits ! Aujourd'hui 14, ce sont bientôt 16 villages qui vont mettre en place la démarche sur le Pays Nivernais Morvan.

Le conseil Régional Bourgogne Franche Comté s'inspire également de cette méthode et déploie dès la rentrée plusieurs expériences Villages du Futur.



Contact :
lea.wlodarczyk@nivernaismorvan.net



Portrait développeur

Rodophe Duroux Directeur du Syndicat Mixte du Chalonnais

Une courte biographie, présentation de votre parcours ?

J'ai fait des études de tourisme, qui m'ont amené à être recruté comme chargé de mission tourisme en 1998 dans une communauté de communes. Lorsque deux ans plus tard, le DGS a quitté son poste, on m'a demandé d'assurer l'intérim pendant six mois, le temps de trouver son remplaçant. Durant cette période, j'ai voulu démontrer aux élus qu'ils avaient eu raison de me faire confiance, j'ai appris le métier, je me suis pleinement investi, ce qui fait qu'au bout des six mois, on m'a proposé le poste. Je me suis retrouvé à la tête de cette communauté de communes jusqu'en 2006. A cette période, les réformes territoriales remettaient en question la pérennité même de la communauté dans laquelle je travaillais. J'ai donc été amené à quitter mon poste. J'ai travaillé quelques temps dans le privé, dans le milieu du service à la personne, puis en 2008, la directrice du Pays Chalonnais a pensé à moi pour la remplacer à son départ. Ma candidature a été retenue, c'est ainsi que je suis devenu directeur du Pays. A ce moment-là, le Pays était une association et est devenu en 2012 un établissement public (syndicat mixte fermé).

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays / Pôle territorial ?

Je ne sais pas si j'ai choisi, ce sont plutôt les circonstances et les opportunités qui m'ont amené à ce poste. Je connaissais le Pays du Chalonnais, car la communauté de communes pour laquelle je travaillais auparavant en était membre. Mais je n'avais finalement que peu de connaissances sur son fonctionnement. J'ai découvert un métier tout à fait différent de celui de directeur d'EPCI. Les missions ne sont pas les mêmes, le fonctionnement non plus. On n'attend pas de nous les mêmes choses. Ce métier a donc été pour moi une nouvelle expérience.

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Je n'ai pas de journée type, je ne crois qu'il y en a pas dans nos métiers ! On jongle avec les réunions prévues et les urgences qui peuvent tomber tout au long de la journée. Il peut y avoir des urgences administratives, politiques ou concernant la gestion, le management... Surtout, des urgences qui n'en étaient pas la veille ! C'est à la fois ce qui est passionnant et épuisant dans nos métiers. Malgré tout, j'essaie de conserver des moments avec mon équipe, pour avoir un échange. Ensuite, l'organisation de mes semaines est plutôt guidée par les priorités du moment.

L'objectif n'était pas de faire à la place des intercommunalités, mais de les accompagner pour qu'elles fassent mieux

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

En ce moment notre équipe travaille sur les nombreux plans de relance en cours et leur déclinaison. Notre travail est à la fois de bien comprendre ces plans et de déterminer comment l'on peut apporter l'information à nos EPCI et à nos communes membres, de manière claire, car ces dispositifs sont pour nous du jamais vu, notamment en terme de volume financier. Notre mission est d'armer nos territoires pour qu'ils soient en mesure de présenter des dossiers structurants et cohérents territorialement.

Relations EPCI / Pays quelles relations ?

Elles sont très bonnes ! Je ne sais si c'est mon passé de directeur de communauté de communes, mais nous avons rapidement eu le même langage. L'objectif n'était pas de faire à la place des intercommunalités, mais de les accompagner pour qu'elles fassent mieux. Depuis le départ, nous nous positionnons comme étant un outil disponible pour apporter de l'ingénierie là où il y en a besoin. Lorsque j'étais directeur d'EPCI, j'ai ressenti ce manque, notamment en termes d'ingénierie financière. A travers les contrats que l'on porte, nous pouvons

ensuite un projet structurant ? La question pour nous, c'est : « Comment on peut faire ensemble à une échelle élargie ? ». Le SCoT a été pour nous un très gros dossier : 7 années de travail pour créer et constituer un vrai projet de territoire qui réponde aux aspirations des 137 communes, regroupées en 1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes, représentant plus de 150 000 habitants. Le défi était de savoir comment formaliser une ambition commune, avec des territoires complémentaires et interdépendants mais qui pour autant, se regardaient encore un peu de loin à l'époque. Il nous a fallu construire ce document tout en préservant notre mission d'ingénierie de projet, d'aide à la décision, de structure au service du développement. Un équilibre nécessaire pour éviter que le réglementaire prenne le pas sur tout le reste.

Un moment fort ou marquant que vous retiendrez ?

Pour moi, symboliquement, l'approbation à l'unanimité du SCoT a été un moment fort, un travail de 7 ans, bousculé par le changement de municipalité et de gouvernance. On a dû faire évoluer la vision des élus car le SCoT était jusqu'ici perçu comme un élément bloquant et non comme un outil. Il a fallu faire comprendre la mécanique du dispositif, ses objectifs en matière notamment d'étalement urbain, de production de logements, de déplacement... Cela n'a pas été un exercice simple ! Mais c'est là que repose tout l'intérêt du Pays, d'apaiser, d'informer sur le long terme, de parvenir ainsi à des constructions pérennes. Cela a été un moment charnière en terme de stratégie. Avant le SCoT, le Chalonnais n'avait pas de document cadre, ne permettant pas une projection commune sur le long terme. Pour nous, la différence entre ce document et le Projet de territoire, c'est qu'il ne s'agit pas que d'avoir une ambition commune, mais aussi de définir des règles et un cadre afin de parvenir à cette ambition.

Un moment décevant qui vous a marqué ?

Le plus difficile a été les réformes territoriales successives, qui ont joué sur les périmètres de nos intercommunalités. Tout ce que l'on réussissait à construire territorialement et la philosophie générale qu'on essayait de partager ont été mis à mal par des fusions, des rapprochements forcés et des divorces difficiles, laissant des séquelles.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Avec le temps, quand on fait du développement territorial, on espère à chaque nouvelle période de contractualisation une simplification des démarches, que celles-ci soient ascendantes et que le territoire et son projet soient placés en premier. En vain. C'est vraiment dommage, d'autant plus aujourd'hui, où l'on se retrouve bien souvent dans un exercice de style pour la contractualisation. On doit remplir des cases, répondre à des thèmes imposés, alors que nous devrions être dans la construction d'un réel projet politique. Cela est frustrant, on se retrouve à refaire le même exercice, dans lequel nous pourrions déjà pré-

écrire toutes les fiches actions en fonction des thématiques. De plus, je m'interroge vraiment sur notre capacité à construire une vraie stratégie sur du long terme, quand dans le même temps, on doit positionner à court terme des projets pour permettre à nos territoires de bénéficier des crédits des différents plans de relance. C'est usant de devoir traiter dans l'urgence alors que l'on devrait travailler dans la durée.

J'aimerais aussi noter l'importance du travail de l'ANPP pour faire entendre à nos grands élus l'intérêt et l'importance du travail que nous portons à l'échelle des Pays et que l'approche territoriale qui est la nôtre a toute sa pertinence pour construire demain.

**C'est usant de
devoir traiter dans
l'urgence alors
que l'on devrait
travailler dans la
durée**

Contact :

rodolpheduroux@paysduchalonnais.fr

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP

Gouvernance et Territoires de Projet

Comment et par qui les Pays et les Pôles Territoriaux sont-ils gouvernés ? Quelle place prennent les intercommunalités, les communes et la société civile dans la prise de décision et dans la stratégie des Territoires ?

Les résultats présentés ici, provenant d'une enquête réalisée par l'ANPP en 2020 auprès de ses adhérents, permettent d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

Les instances décisionnelles du Territoire de projet

Les Territoires de projet possèdent des instances exécutives composées de délégués syndicaux ou d'administrateurs, issus des collectivités membres. Ces instances sont composées d'en moyenne **40** sièges, selon la taille du territoire et/ou le nombre de communes. Ces sièges sont occupés en grande majorité par des élus communautaires. Seules **20%** de femmes siègent dans les instances.

Les sièges sont répartis entre les EPCI, selon leur nombre, sachant qu'un EPCI ne peut disposer de plus de la moitié des sièges et que tous les EPCI membres bénéficient d'au moins un siège :

- De manière égalitaire dans les territoires comportant deux EPCI
- De manière proportionnelle au poids démographique pour ceux à plus de deux EPCI

Le bureau

96% des Territoires possèdent un bureau, **composé de la présidence et dans moyenne 4 autres membres**. Cette instance est diversement mobilisée, les répondants estimant, que c'est un lieu de :

- Dialogue et de débat pour 40%
- Recherche de consensus pour 19%
- Définition de la stratégie pour 17%

La présidence des Territoires de projet

Tout Président de Pays / Pôle territorial exerce un mandat, soit communal et/ou intercommunal, soit et dans de plus rares cas, un mandat régional ou départemental. Ainsi* :

- **69%** des Présidents sont aussi Maires
- **25%** des Présidents sont aussi Conseillers municipaux
- **23%** des Présidents sont aussi Présidents d'EPCI
- **50%** des Présidents sont aussi Vice-Présidents d'EPCI

**Un Président pouvant exercer plusieurs mandats, les pourcentages ne sont pas cumulatifs*

Ces mandats participent à légitimer le rôle et l'action de la présidence auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Selon les équipes techniques des territoires sondés, les qualités requises d'un président semblent tenir à sa capacité à proposer une vision politique et stratégique d'un territoire, puis à disposer des moyens de la mettre en œuvre (réseau et maîtrise de la partie opérationnelle).

Animation et débat au sein des instances décisionnelles

Dans **64%** des Territoires, les instances exécutives se réunissent une fois par trimestre. Ces réunions sont majoritairement animées par la présidence, la vice-présidence, plus rarement par l'équipe technique. Au sein de cette instance, la prise de décision se fait le plus souvent, à une très large majorité, voire à l'unanimité.

Les Pays / Pôles territoriaux dans l'écosystème territorial

La démarche de projet s'appuie, pour sa mise en œuvre et sa gouvernance, sur la mise en relation des différentes échelles territoriales, que ce soit la région, le département, les EPCI ou les communes, mais aussi les chambres consulaires et les services déconcentrés de l'Etat.

Pays / Pôle territorial et « bloc local »

Les Territoires de projet sont l'émanation même des intercommunalités. La communication entre ces différents échelons est essentielle, notamment pour décliner de manière opérationnelle le projet de territoire. Cela se fait essentiellement par le biais de la Conférence des maires, et par la tenue et la circulation de comptes rendus des réunions des instances décisionnelles. Les Territoires de projet doivent veiller à la régularité de la transmission d'informations concernant les projets portés à l'échelle Pays, afin de permettre aux collectivités du bloc local une parfaite compréhension des enjeux.

Pays / Pôle territorial et échelons supra-territoriaux

La désignation de référents territoriaux pour chaque collectivité / partenaire renforce les liens, favorise la synergie entre les acteurs et l'émergence de projets communs. Parmi les sondés :

- **74%** ont un référent régional connu désigné par le Conseil régional
- **50%** ont un référent régional connu désigné par le Conseil départemental
- **38%** ont un référent régional connu désigné par les consulaires
- **30%** ont un référent régional connu par les services de l'Etat

La place des parlementaires

Les parlementaires, en étant connectés aux réalités du territoire qu'ils représentent, peuvent donner l'écho politique national nécessaire aux problématiques rencontrées. Une attention spécifique semble se dégager pour associer davantage les parlementaires tout en veillant à un équilibre dans l'expression de tous les acteurs présents. 35% des sondés les convient aux réunions des instances décisionnelles.



Focus sur la Conférence des maires

Une des spécificités de la gouvernance des Territoires de projet tient dans la tenue d'une instance informelle, mais hautement stratégique, la Conférence des maires. Composée de l'ensemble des maires des communes du Territoire, elle est animée par le Président, ainsi que par l'équipe technique.

Cette Conférence, qui selon la législation, doit se tenir une fois par an (plus fréquemment dans les faits), est perçue comme une instance qui renforce la transparence de l'action du Territoire. Elle sert de «courroie de transmission» entre les élus locaux et le Pays / Pôle territorial et permet de :

- Sensibiliser les maires à certains enjeux, en permettant d'aborder de manière pédagogique le «qui fait quoi»

- Remonter au comité syndical les suggestions, les avis et les difficultés des communes du territoire

La grande majorité des équipes techniques et politiques sont satisfaites de cette instance tant en termes de présence que sur la qualité des échanges. Néanmoins, des pistes d'améliorations ont été identifiées pour rendre plus efficient encore le rôle de cette Conférence :

- Des méthodes d'animation plus «modernes» et interactives permettraient une meilleure répartition des prises de parole
- Favoriser plus régulièrement l'intervention de spécialistes et d'experts, qui permettraient

Partenaires

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

